

Contrôleur(euse) au sein de la division des contrôles EIP au sein de la Haute autorité de l'audit

Contexte

Le 1^{er} janvier 2024, la Haute autorité de l'audit (H2A) a succédé au Haut conseil du commissariat aux comptes (H3C) en application de l'ordonnance n° 2023-1142 du 6 décembre 2023 qui transpose la directive dite CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*).

Autorité publique indépendante, dotée de la personnalité morale, la H2A est l'autorité de régulation de la profession de commissaires aux comptes et, dans l'exercice de leur mission de certification des informations en matière de durabilité, des organismes tiers indépendants et des auditeurs des informations en matière de durabilité en France. Elle assure la surveillance des professionnels et veille au respect de la déontologie et de l'indépendance. Elle diligente des enquêtes et prononce des sanctions. Elle assure également la coopération européenne et internationale des régulateurs d'audit.

L'une des missions de la Haute autorité consiste à réaliser des contrôles, directement ou en les déléguant à la Compagnie nationale des commissaires aux comptes, de l'activité professionnelle des commissaires aux comptes. Les contrôles menés ou supervisés par la H2A ont pour objectif de s'assurer que la confiance accordée par les marchés, les utilisateurs des comptes et l'ensemble des parties prenantes aux interventions des commissaires aux comptes est justifiée.

L'effectif actuel de la Haute autorité est d'environ 65 personnes, dont la majorité provient de l'audit.

La direction des contrôles comprend une division des contrôles des cabinets « Entités d'intérêt public » (EIP) et une division des contrôles des cabinets non EIP, toutes deux coordonnées par le directeur général, qui exerce également les fonctions de directeur des contrôles. Cette direction prépare les décisions de la H2A relatives au cadre et aux orientations des contrôles.

La division des contrôles EIP réalise l'ensemble des contrôles de cabinets détenant au moins un mandat auprès d'entités dites EIP.

La Haute autorité recherche pour la division des contrôles EIP des contrôleurs H/F avec une expérience professionnelle dans un cabinet d'audit qui seront intégré(e)s à une équipe de contrôleurs d'une vingtaine de personnes chargées d'effectuer les missions de contrôle des cabinets d'audit détenant des mandats d'entité d'intérêt public (EIP), et de la gestion des opérations de la division.

Rejoindre la Haute autorité vous permettra de mettre vos connaissances et votre expérience métier au service de la qualité de l'audit de toute une profession et de l'intérêt commun.

Missions

Au sein de la division des contrôles EIP, la mission principale vous conduira au contrôle de cabinets d'audit détenant des mandats EIP (entités cotées, établissements de crédits, entreprises régies par le code des assurances, mutuelles, institutions de prévoyance, ...).

Vous serez notamment chargé (e) de :

- préparer le programme des contrôles en fonction d'une analyse de risques et de suivre son exécution ;
- réaliser, sur l'ensemble du territoire (en France métropolitaine principalement et DROM-COM), des missions de contrôle de cabinets d'audit détenant au moins un mandat d'entité d'intérêt public. Dans ce cadre, vous serez notamment amené à :
 - o apprécier l'efficacité du dispositif de contrôle interne de la qualité des cabinets ;

- vérifier la correcte exécution de la mission de commissariat aux comptes au travers des mandats sélectionnés (EIP et non EIP) en examinant la mise en œuvre des normes d'exercice professionnel et des principes comptables applicables, et en appréciant l'adéquation de l'opinion émise aux travaux réalisés ;
 - évaluer la correcte application des textes légaux et réglementaires applicables à la profession.
- participer à la procédure contradictoire avec le cabinet contrôlé ;
 - contribuer au processus de proposition des suites données à l'issue des contrôles ainsi qu'aux analyses des plans de remédiation reçus des cabinets EIP, visant à améliorer la qualité du contrôle légal des comptes et de la pratique du professionnel.

Par ailleurs, et dans le cadre de l'activité de coopération internationale de la H2A à laquelle est associée la division des contrôles EIP, vous pourrez être amené à participer à des contrôles réalisés conjointement avec des régulateurs étrangers (tels le PCAOB américain ou le CPAB canadien) ainsi qu'aux travaux menés au sein des sous-groupes spécialisés des organisations européenne et internationale qui regroupent les régulateurs de l'audit.

Selon vos compétences et votre projet professionnel, notre organisation vous permettra de renforcer ou élargir vos expertises sectorielles en acquérant des compétences dans des secteurs d'activité variés au regard des mandats examinés. Vous développerez également une forte expertise en matière de réglementation et comprendrez les attentes du régulateur de la profession de commissaire aux comptes.

Les missions et projets variés de la division des contrôle EIP permettent à ses collaborateurs de mettre à profit et faire épanouir leurs expertises et des compétences pluridisciplinaires.

Profil

- Formation supérieure en Université ou Ecole de Commerce, de préférence complétée par le Diplôme d'Expertise Comptable ou le Certificat d'Aptitudes aux Fonctions de commissaire aux comptes ;
- Expérience de plus de six ans dans un cabinet d'audit comportant des responsabilités en tant que superviseur de mission ;
- Compétence technique solide en commissariat aux comptes : normes d'audit (NEP et normes d'audit internationales ISA), IFRS, principes comptables français, réglementation applicable aux sociétés cotées sur un marché réglementé, spécificités sectorielles (banques, organismes d'assurance, mutuelles, OPCVM, secteurs non marchands), contrôle interne et système d'information ;
- Excellente maîtrise de la méthodologie et de la pratique de l'audit des comptes, avec idéalement une expérience spécifique en matière de contrôle de la qualité dans ces domaines.

Qualités requises

- Grande rigueur, esprit d'analyse et de synthèse, capacité à argumenter ses analyses et conclusions ;
- Très bonnes qualités rédactionnelles ;
- Organisation, autonomie, appétence pour le travail en équipe, aisance relationnelle et capacité d'adaptation à des contextes et à des interlocuteurs de différents niveaux ;
- Ethique, discrétion, fermeté avec un bon sens de la diplomatie et de la pédagogie ;
- La maîtrise du pack Office (en particulier Excel, Word et PowerPoint) est un prérequis minimal, d'autres expériences en outils de place serait valorisées ;
- Anglais professionnel (lu, écrit et parlé).

Personne à contacter pour tous renseignements complémentaires :
Mme Hélène Lucas, Directrice de la division des contrôles EIP
helene.lucas@h2a-france.org – 01 80 40 75 00